



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES

## AVIS PUBLIC

Avis au public est par les présentes donné par Francis Dubreuil, Secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes,

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation pour la troisième année – 3<sup>e</sup> Année – du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes pour les années 2019, 2020 et 2021 a été déposé au bureau du soussigné au 600, rue de l'Église, Saint-Luc-de-Vincennes, au mois de septembre 2020;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2020;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 97-08-108, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement sont disponibles aux bureaux de la MRC des Chenaux à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de la municipalité;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC des Chenaux, 630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes, (Québec), G0X 3K0 à l'attention du Secrétaire de la MRC des Chenaux;

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

*Francis Dubreuil*

Directeur général et secrétaire-trésorier

Date